

CR CAP IE du 6 juin 2017

Mouvements

Lors de cette CAP nous avons eu à examiner quelques mouvements. Pour avis ceux impliquant des changements de résidence, les autres pour information.

Avancements accélérés

Nous avons également examiné les avancements accélérés. Il s'agissait du dernier exercice de ce genre puisqu'avec l'entrée en vigueur du PPCR (cf. *infra*) cette disposition disparaît.

Les heureux bénéficiaires sont :

- 2^{ème} classe : V. Blouet, H. Breichner, A. Collinet, C. Decamps, C. Doublet, R. Gestreau, C. Gilabert, A. Gueho, A. Lefebvre, L. Moreno, T. Nguyen, B. Ode, M. Olive, V. Schémamma, P. Smith, C. Stouvenot.
- 1^{ère} classe : F. Boust, A. Colombini, H. Darteville, H. Delhumeau-Crespini, M. Eveno, B. Helly, N. Le Masne-de-Chermont, N. Le Meur, F. Maugeais, L. Ollivier, N. Rouzeau.
- Hors classe : J. Ivain, D. Magnan.

Dans le cadre des questions diverses nous avons préalablement demandé à ce que deux points soient inscrits à l'ordre du jour : les suites du concours et le RIFSEEP.

Concours

En archéo :

- Sur les 9 lauréats de la liste principale interne 4 ont renoncé au bénéfice du concours. Actuellement les 3 premiers de la liste complémentaires sont affectés, le 4^{ème} a reçu une proposition.
- tous les lauréats de la liste principale externe ont eu des propositions. Trois se sont désistés, les 16 autres ont été ou viennent d'être affectés. Les trois premiers lauréats de la liste complémentaire externe ont reçu des propositions d'affectation.

Nous avons de nouveau sévèrement critiqué les conditions dans lesquelles s'est déroulé le concours et la façon dont nos nouveaux collègues, spécialement les archéologues, ont été intégrés. Les résultats du concours ont été promulgués à la fin du mois de septembre 2016. En novembre dernier on nous avait assuré que les lauréats seraient nommés en bloc en février. Concrètement leurs nominations se sont étalées de février à fin mai. Les derniers, pour beaucoup restés sans aucune nouvelle du ministère entre septembre et le printemps, n'ont eu que quelques jours pour accepter les propositions d'affectation qui leur ont été faites. Ceux qui étaient en poste n'ont pas toujours eu la possibilité de faire leur préavis de trois mois... Nombre d'affectations se sont faites sans que les compétences scientifiques particulières des lauréats aient pu être respectées et prises en compte. Dans certains cas les chefs de service ont appris après leur nomination l'arrivée de ces nouveaux agents dans leurs équipes...

Tout se serait sûrement mieux déroulé si des profils de poste et les lieux d'affectation avaient été définis avant le concours, ce que l'on nous avait assuré à l'automne 2015. Malheureusement cela n'a pas été le cas. Lors de cette CAP, on nous a indiqué que ce n'était techniquement pas possible. Pour les prochains concours nous invitons les services du ministère à se rapprocher de ceux du CNRS qui eux apparemment savent le faire (https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000034851177).

Nous avons également rappelé que ce concours, le premier depuis 2010, avait été en partie ouvert dans le but de renforcer les équipes des SRA pour les aider à mettre en œuvre de la loi LCAP. Or aujourd'hui force est de constater que les nouveaux entrants suffiront tout juste à éviter une érosion drastique de nos effectifs.

Malgré toutes ces péripéties, nous souhaitons la bienvenue à tous ces nouveaux collègues et espérons qu'ils sauront se plaire et s'épanouir dans leur nouvel environnement.

RIFSEEP

Pour mémoire, le RIFSEEP est le régime qui remplacera toutes nos primes (ou presque), notamment notre prime de participation à la recherche. Le RIFSEEP comprend deux « primes » : l'IFSE (indemnité de fonction, sujétion et d'expertise) versée mensuellement et le CIA (complément indemnitaire annuel). L'IFSE est basée sur les fonctions exercées, le CIA est lui facultatif (ou exceptionnel) et versé selon l'appréciation faite de votre manière de servir.

En théorie indépendamment de nos grades, nous serons classés dans trois groupes distincts. L'IFSE de chacun de ces groupes comprend un socle et un plafond. Le classement dans l'un ou l'autre de ces groupes se fera selon nos « macro-fonctions ». La « cartographie » de ces macro-fonctions n'est pas encore arrêtée. Entre mi-mars et fin avril l'administration nous a conviés à venir discuter de la cartographie. Pour être francs, nous en sommes ressortis très dubitatifs, l'administration montrant une certaine méconnaissance de ce que nous pouvions être amenés à faire, quelle que soit notre spécialité.

Actuellement l'administration poursuit le travail de son côté. Nous devrions cependant être consultés sur le fruit de ses réflexions. D'autant plus que le RIFSEEP de la filière recherche devrait entrer en vigueur en septembre 2017, c'est-à-dire demain. Il devient donc urgent de savoir à quelle sauce les IE vont être dégustés.

PPCR

Le RIFSEEP est à mettre en parallèle avec le PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations). Pour tenter de saisir cette réforme nous vous invitons à consulter le livret édité par Solidaires Fonction Publique (<https://solidaires.org/Fonction-publique-PPCR-le-livret-La-mise-en-oeuvre>). Pour ce qui nous concerne il n'y aura plus que deux grades : classe normale et classe exceptionnelle. L'échelonnement est lui aussi modifié. Deux décrets précisent tout cela (2017-1054 et 2017-1056). Les premières conséquences financières pourraient se voir dès le mois d'août.

Vos représentants SUD Culture :

Pierre-Arnaud de LABRIFFE : pierre-arnaud.de-labriffe@culture.gouv.fr

Christian STOUVENOT : christian.stouvenot@culture.gouv.fr